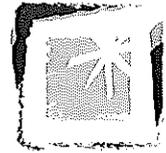


N° DEL/2023-073

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 26 juin 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 19 juin 2023****PRESENTS (33)**

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent. M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle.

ABSENTS**Pouvoirs (7) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier.
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BOUILLON.**Objet : Abandon de la révision allégée n°3 du PLUI**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 24 janvier 2022 prescrivant la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal, ainsi

que la délibération du 6 mars 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°3 du PLUI.

Monsieur le Président rappelle les objectifs de la révision allégée n°3 du PLUI :

Sur la commune de Moustier Ventadour :

- Le retrait de l'espace boisé classé sis sur la parcelle B 343 sur le bourg en zone Ub et N.

Conformément aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme, le projet de révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal arrêté a été notifié pour avis aux personnes publiques associées.

Conformément à l'article R. 153-12 du code de l'urbanisme, une réunion d'examen conjoint s'est tenue le 15 mai 2023 en présence des services de l'Etat.

Considérant l'avis défavorable de la Direction Départementale des Territoire, il est proposé d'abandonner cette procédure.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Abandonne** la procédure de révision allégée n°3 du PLUI ;
- **Autorise** M. le Président à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 27 juin 2023
Le Président,**


Ventadour Egletons Morédières
Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26